L'ABEILLE.

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

" Il fant que l'UNION soit conservée." LUNDI MATIN, 21 AVRIL 1834.

POUR GOUVERNEUR: J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochaines. 1 = On sc rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée pour notre maiheur et pour la ruine de notre état si florissan.

20 None l'avons chunyé au Congrès pour défendre nes draits, et pour représenter nos besoins il a vendu les uns et foulé aux pieds les autres. Elevé parmi nous, John B. Dawson a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays passer de la servitude à l'indépendance. Il a toujours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme alant homme, il a toujour été respecté, comme crioven, il a toujours é é aimé, et comme juge, il s

> SECOND DISTRICT SENATORIAL B. MARIGNY.

Pour le Congrès :—ter. district, CH. GAYARRE;

2d ... JAMES BRADFORD;

2d ... L. MOORE.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 avril. Nous n'avons rien de nouveau à offrir à nos abonnés en fait de politique-depuis vendredi il n'est pas arrivé de

ELECTION DU GOUVERNEUR Chaque jour, nous avons de nouveaux motifs de croits que la cause populaire l'emportera dans les élections ; et les raports qui nous parviennent, de tous les districts de la campane, sufficient pour nous confirmer dans cette opinion; si d'avance, nous ne l'avions basée sur le raisonnement du peu 'e. Rarement, elle l'égare sur ses interêts, quand il ne les spare pas de ceux de la patrie; rarement l'intrigue et l'esrit de parti parviennent à lui faire prendre le change sur ce willikconvient le mieux; et si, par fois, on complique à ses ar des questions simples en elles-mêmes, si l'on cherche n - lui en faire envisager les rapports qu'en les travestissant, suffit de le remettre sur la voie de la vérité, de rétablir les onte d'une façon irrécusable ; et des lors, l'artifice est mis au par, le peur e demèle les motifs de ceux qui l'auraient voulu covere et la cause de la raison y gagne tout ce qu'y perd

Centest pas one vaine theorie que nous établissons; ici, at simplement la conséquence de ce qui se passe sous nos x au sujet de l'election qui s'approche. Ce ne sera point er d'amphatiques et ridicules amphfications, sur le mérite nnu de notre can lidat, que nous irons, chantant victoire, comme le fait le Louisiana, su sajet de M. White, fune election est indubitable; nous respectors trop la liber des votes, pour en agir si arbitrarement avon les électeurs Lost la conscience est l'unique loi ! C'est donc à leur raisons t non & leurs passions que nous prétendons nous adresser ; loin de fure d'une élection de gouverneur d'Etai, une afarre de coterio, une chose toute de personnes, nous la con-Frerons sous un rapport purement postique; cur, notre mondature n'est que l'expression des sestimens que nous colessons comme citoyen. Les qualités personnelles de M. awson le recommandent, autant qu'aucuse autre pirsonnes bienveillance de ses concitoyens ; il reunit toutes celles conviennent au poste éminent ou l'appellent les

ax d'une grande partie de la population | cela suffit. C'est r ses principes, donc, que nous insisterons; et, pour les sorter, nous n'aurons besoin que des raisons mêmes es adversa res emploient contre lui. Ils prement parte dans la grande question qui agite, du nord au sud, noe vaste patrie. Ils se déclarent formellement pour le sysme de la Ban que des Elats-Unis, et Pa traiteat de nuclific. es tous crux qui y sont opposie! A-t-, seniement comis a question, l'editeur du Louisana, leur organe, et n'estpas effrayé de l'auduce avec laquelle il vient, aux yeux parson . in insulter à l'immense majorité du peuple on, nen n'a pu l'arrêter! c'est tête baissée, non eblige d'une coterie haineuse, dont les ist fixes comme les idoles ; qu'il se jette dans l'aan enginer des doctrines du parti auquel il s'est t sans considérer que ce part, tend à saper les bases de s institutions les plus chères. A part les noms qui regré-tent les deux systèmes, actuellement aux prises dans la pap ique. Il existe deux principes bien distincts; et c'est à r rendre raison qu'il fant a appliquer avant que de te jeter oriui les partisans de tel ou tel individu. Dacs les Listes Ums, le gouvernement, ou la Bouque; dans le Louisiane Dawson on Winte; tels sont les termes corrélatifs de cette ado question, les masses ou les executable!

traite de nullificateurs ceux qui sont l'ava qu'une ben dans l'état; et cette dénomination est tout aussi juste que est d'une imperianne n'apeures Qui que le sancte cette de Jacobin appliquée aux libéraux. Ly nullification que vous êtres ponétiés de d'importance de votre de vous justice de l'importance de votre de vous justice que l'importance de l'i tendant à soler les États du gouvernements et, nous le de-mandons ici, quel est, entre les deux partis qui divisent la rétendint à isoler les Etats du gouvernement et, nous le de-mindons ici, quel est, entre les deux partis qui divisent la ré-publique, celui qui s'écarte du gouvernement. Une si absurde mindons lei, quel est, entre les deux partis qui divisent la ré-publique, celui qui s'écarte du gouvernement. Une si absurde mindojust diable, excusable et félon de premier homeant a consation no saurait egarer des gens qui se piquent du mindojust diable, excusable et félon de premier homeant mindojust diable et félon de premier homeant de premier homeant de premier de premier homeant de premier homeant de premier d nountrée en faveur du Président actuel, on persu-peuple s'est montrée en faveur du Président actuel, on persure du prés a tera d'ficilement que les nultificateurs soient précisement max qui se rangent du côté de la chambre législative du congriss et qui approuvent la marche du geuvernement générale the dans notre état, une pareille catomnie tombe d'elle-m me; et si pour un moment les intérêts du commerce ont souffert de la lutte établie; les gens sensée savent fort bien que c'est à la résistance de la Banque des E. U. qu'il faur attribuer c'est à la résistance de la Banque des E. U. qu'il faur attribuer en mots injurieux ou en gest cu'ations, mais a detriesse publique, qu'elle a organisée à dessein, pour se dans un coup de sorte que se un infividu est trappé et qu'il construire au sort qui lui était réservé. Tant que les mancentes que servir qui lui a donné le coup, quoque est hospitale en cette puissance occulte ont été peu connues, il était inicide ne soit pas justifiable, ce n'est néau moire que vres de cette puissance occulte ont été peu connues, il était permis de la considérer comme un l'en utile entre les com-mergans des divers états; mais, sitôt qu'il a été démontré que la provocation et l'homicide, alors c'est néminonne que mergans des divers états; mais, sitôt qu'il a été démontré que cermis de la considérer comme un l'en utile entre les come système de la Banque était en opposition directe avec les rimeipes de notre gouvernement; il n'a plus été permis au c toyen qui reffechit; au citoyen qui se refuse à sacrifier à

En se déclarant donc le champion du parti anti-national de la Banque; on nous pronant M. White comme l'antagoniste du gouvernement général et comme l'un des piliers du parti aristocratique, l'éditeur du Louisiana s'est montré plus oval qu'il ne le ventait; car il a mis face à face les deux opimons et il a réduit la question aux mêmes termes où nous l'avions réduite; le peuple, les privilègies! Or, si White est l'homme du monopole, il est clair que Dawson est celui des

Tout homme ami des principes libéraux, tout citoyen qui tent aux institutions qui depuis un demi siècle font le bonheur du peuple Américain, et l'envie des autres peuples, n balancera pas entre colui qui se déclare pour l'ordre établi pour les institutions populaires, et celui qui se jette aventureusement dans les rangs d'une aristocratie flagrante; et qui prefère, aux constitutions de son pays, celles d'une associa

tion de monopole et de privilège. Telles sont pourtant les conséqu ences d'une maladroite po l'mique; on s'y enferre soi-même, et la vérité se montre à na en dépit même de ceux qui ont jutérêt à la masquer aux regards du peuple. On connaît de reste les moyens unités par les factions; mais on était loin d'imaginer qu'en fit un méri

mente à un candidat d'être ouvertement l'ennemi à gouver nement populaire, et le défenseur du parti qui cherche à le enverser! Un nouveau chant de victoirs va se faire entendre en fa

veur du candidat du monorole; et nous apprenons sans étonnement, que l'Argus vient d'arborer l'étendard aristocratique de White! Quel parti prétend-an tirer d'une ignoble defe tion? Et croit-on qu'une voix qui va s'élever tremblotante d'regrets, puisse influer en rien sur les destinées d'une élection dont le résultat tient à la solution d'une grande question po ktique? Y-ont-ils bien songé, les mensurs du parti, en li vrant leur cause à des gens qui la comprennent si peu; et qui la compromettent soit par leur ignorance soit par leur d duite. On me croit en général que ce que J'on estime ; et la vérité mêsse court le risque d'être méconnue, quand elle sort d'une source impure. Or, nous le demandons, quelle fe peuvent inspirer des gens qui, après avoir professé les sen timens les plus exaltés, en anneagant Dawson pour cand dat spate avoir mamfesté hautement des opinions populaires est effrontément nous dires j'es changé d'avie; je sos pone White, et je défends l'aristopratie! Il ne psend stême par la peine, l'Argus, de nous donner les raisons de son chant de pelinodet nous versons sens doute incessemm ie; et nous nous faisons fète d'admirer le falent hamil il s'excesera d'avoir passé du parti popul Sessont nous nous Elicitons d'avance de

Persuares que nos lecteurs firont avez mieres in cause ui a été soumise vendresti à la cour criminalle, fions avon fait aténographier les débats. Nous nous bornons à pu blier aujourd'hui les temoignages qui ont été entendu Nous reservans de donner dans nos prochains numéros les discours de MM. Mazureau, Soulé et Canonge qui nous avons aussi fait sténographier.

Si nos observations, pouvaient être de quelque poide às près de la police, nous lui conseillerions de se transporte dans la rue de Chartres, où cile se convaincrait que les ri goles qui ont été creusées pour placer les tuyaux destiné à recevoir le Gaz, ont été recouvertes d'une couche d terre si légère qu'à chaque instant les voitures s'y enfor cent et que les personnes et les chevaux sont expore à d grands dangers.

Nous-avons certainement pas été étonnée de voir de E. D. White annoucé dans l'Argus, comme candidat à la place de gouverneur. Car personne n'ignore que l'éditeur di ette fecille ne travaille que par spéculations. Mais comme n'y a que tout au plus un mois que l'Argus a cessé de f-ir les éloges pompeux de M. Dawson; qu'il nous soit permi de demander à Mr. S. Binos, ci-devant jacksoniste, kollandais, (il avait spouse chaudement le parti de M: Hollande) e lawsonniste. Ce qu'il veut dire par ces mots qui figure au dessus du nom de White.

" En tems et lieux nous donnerons les raisons qui nous or déterminé à soutenir pour la pluce de gouverneur, à l'é lection prochaine le candidat ci-dessus désigni".

Si l'éditeur de l'Anges nous prouve que M. Dawson a de nérité, aux yeux du public et aux siens, depuis qu'il l'a abandonné, nous consentirons les premiers, à lui retirer nots anpui. Nous pensons qu'il est inutile de lui dire que nou ittendons une explication.

Si l'auteur qui nous a adresse une communication, pui se jet du naureau revirement de l'Argre, veut nous faire connat tre son nom et accepter la responsabilité de son article, nou aurona aucune objection à le publier.

Estrait d'une lettre de Carthagine du 21 mars 1834 COMMUNIQUEE A L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

(Et regue ici par la voie de la Jamaique. Par ma dernière, je vous fesais part de l'état de misère, o nous nous trouvione, depuis le neuveau tarif qui impose des droits excessifs sur les objets de première nécessité i notr. situation devient plus déplorable de jour en jour, et les êtran ers visitent à pe ne nos ports. Il semble que la providenc neme se déchaîne contre nous, et veuille nous punir pour le forfaits de l'infaine président Santander ; la province de Paso vient d'être visitée par un affreux tremblement de terre prosque toutes les babitations ont été dévasifes, et un grand combre des habitans ont été ensevelis sous les ruines : mais

Les fusillades et les proscriptions continuent toujours à Nouvelle-Grenade, à Bogota, ont poursuit jusqu'aux fem Manuela Saenz à été enlevee de son lit quoique malade, e expulsea du territoire de la Republique; Piñeres et Argumedo et on ose puiler de liberté! Lopez de Berruecos est icl, com me gouverneur de la province, cette nomination a jeté la terreur rarmi nos paisibles habitans, personne n'igapre que lui et Obando furent les assassins de l'illustre général Sucré.

Rien n'est terminé aux aujet de la dispute avec les Franais, le digne Santander qui trênible des résultats vient d'expedier pour France, le colonel Gemez, (le même qui étai, au Brézh) afin de demander grâce au roi-citoyen, mais oi proit très fort qu'il ne sera pas reçu per le cabinet des Tu-

cetté R publique vient d'envoyer deux généraux de la cure reputation tant par leurs vertus' que leurs talens, pour aller en Espagne at traiter de la reconnaissance de son ind'pendance; des des navires estagnols sont reçus dans les ports de Vénézuéla, et les etrongers qui viennent s'y etale i sont regus à bres ouverts, un d't que le président Pacz doit se

fille de Nuñez qui est parte avec son pèregour llogotapour être auguês de son gender et assicit, qui dherche

tander surnommé avec raison le seroni de l'Amériques

TRIBUNAUX

COUR CRIMINELLE. TELAT DE LA COCISIANE / MEURTRE.

Jeaguin Rup o. MM. Soule et Meicher compar issent ; our le pir seine Mr. Joseph, depoté avocat-général ouvre la calise e ces leriage :

Messi ura du Jary : mis néammous objecté vous rappeter la l miner voire verdict. Je n'entreiai passiè ne les détails se nombreux de différents miteurs qui out écrit ner les lei-er minelles, je me contenteral de vons demor que que sexplications tirées de Blackstone, le plus grand des comm ntaleuts sur cos lois, selon est sut ur la plovo attor qu' on a reque distinguale man slaughter du crime de jucurte mais il fant que cette provocation soit grave et qu'e le retre volontalie et réflecin, vu que la passión, qui est dexense du mestre amené par provocation, a leu le tems des e cal-

M. Josep's s'interrompit pour conner lecture au Jury c toyen qui reflectit; au choyen qui constant de l'acte d'accusation.

des intérêts matériels du moment, les grands interêts noraux de l'acte d'accusation.

de l'acte d'accusation.

Messicurs du Jory; d'après un acte de la Législature.

passé dans le mois de mai 1304 tout s per-onnes qui seront convanicues de ancu-tre soufficient la mort; il est desc de mon devoir de vous dire que si le prévaita est trouvé cou pable de mourtre, il do t être, selon la loi, condamué i lequel vous devez cécider s'il est coupable on nen

Antoine Guillamain.-Interrogé par M. Mazureau.

Quest. Eticz vous présent lorsqu'il y eut un homme de le au marche du faubourg Ste. Marie?

Quest, Dites ce que vous envez dans cette affair ? h Rép. J'ai vu le nommé José Olivarqui se défendeit avec n baton, contre le prisonnier à la berre; Juse Olivar recu ait on arrière; il s'est accroché à une table, et il est ombé, alors le prévenu lui a donné trois coups de po Quest. Le définit se retirait dites-vous

Rép. Out, il betrait en retraite.

Quest. Quand José Olivar reculait en arrièré, le préve-iu avait-il que qu'armes à la main?

Rép. Je n'ai nen ve. Qual. Quand a vez-vous vu le poignard dans la main de Rép. Lorsqu'il frappa le troisième coup.

Quest. Vous êtes certain qu'il a frappé trois coups ? nest. Combien de tems après avoir reçu le 3me coup, est-ii mort ?

Rep. Quelques minutes après.
Quest. Quel état fesant Jose Offrés?
Rep. Il était marchand sa dit marche. (foi le térnois entine le poignard et le baton." Quest. Qu'est devenu la prévenu sprés cet événeme

Rép. Il est parti. st. Avez vous vu quelqu'un le poursuivre Rép. Non. laterrogé par M. Soulé.

Quest. Quel jour cela est-il acrivé? Rép. Je croix que c'est l: 7 de février. Quest. A quelle heure? Rep. Entre huit ot neuf heures du marin. Quet. Commissez vons Jose Ofiver? Rép. Oui, il vendait vis-à-vis de mel. Connaissez-vous Josquin Rupio ?

Quel on le premier signe de querelle que vou vez ve ? Rep. C'était June Olivar qui sa défendait avec un bato ontre les attaques du pravenu qui le poursuivait ; je crus Quest. Vous aves dit que lorsque vous vitre le bato dans les mains d'Olivar, le prévenu n'avest pus d'armes à le

Rép. Oui. Quest. Les svez estes en se querelles avant cels ?: Rép. Non. Quest. Qu'est qu'ils se dissient, cu se battant?

Rep. Je n'ai rien entendu. (*) Blackstone thep. 14 pa, 8.

Linear A quello distance éties vous pour ? Rep. Je ne pois dire. Quest. Ce combat n'excita done pas votre attention u inque vous n'évez rien entendu ? Rép. J'ai commencé à y poster attention lorsque Jese Quest. Jose Olivar frappait-il le personn avec son bâton?

Rép. Il lui lançait quelquesois.
Contre-examination du témoin par M. Magnesa. Quest. Quelle était la position des combattants?
Rép. Le défunt me tournait le dos, et le prévenu était face du défunt:

Quest. Dans quel moment l'accusé a-t.il polguarde

Rép. Lorsqu'il est tombé. Dr. Kurr interroge par l'Avocat Générals

Quest. Dites ce que vous savez sur cette affaire?
Rép. Le 7 février, je fus appelé pour visiter le cerps du nommé Jose Olivar il avait trois blessures, une sur la lèvre, une autre sur le côté de la machoire et un troisième au-dessous de la clavicule de l'épaule gauche. Cette blese l'at vu accuses autres blessures sur le défint. ces de protunceur.-

Quest. Crov-z-vous qu'il ait vécu long-temps après ce

ernier coup? Rép. Il doit être mort sur-le-champ. Quest. Croyez-vous que si on lui eut porté de pronipte

ecours il eut pu être rappelé à la vie ? Rép. Je crois qu'il était impossible d'arrêter l'hémorra Quest. Quelle espèce d'homme était-ce que Jose Olivar Rep. C était un homme d'environ 33 ans extrememen

Quest. Comment croyez-vous que cette blessure iui s Rep. Il est impossible que le-défunt air pu recevoir cette lessure etunt achout, vo qu'il étuit plus grand que l'ac

me.

M: Mazureau det : je suis obligé de terminer ici l'audi-o : des témoins de l'étaigil est vrai qu'il y avait rois suites emoins, ma suls ne sont pas ici; et j'ai ve qu'il me scrait impossib e de les avoir. Musis, Messieurs du jery, ce n'est pas sur le in m'ire des témoignages que vous devez, déter-mi er votro verdict, c'eas sur la nature de la déposition que vous devez former votre e pinion. Loreque cette déposi-tion est positive et que vous croyes pouv ir ajouter foi au témoin, cela suffit. Il ne faliait établir que la mort du défant avait été causée par le coup porté par le prévenu-les établi ce fait au-deià de toute contradiction par le témoignage du Dr. Kerr. Vous devez consider l'acte du prévenu comme prémédité, et conséquentment comme neurtre, à nome qu'il ne prouve le contraire. C'est donc e pri-unn et qui doit mettre devant vous toutes les circons-ances qui peuvent atténuer le délit. Ces principes sont ars et ne peuvent être contestés: unisi n'y reviendrai je teurtre, à moins qu'il ne soit justifié par la loi, ou par la circonstance, que ce meurire est comm s se defendendo.— Mais comme je vons l'ai déjà c'it, c'est au prévent. à vous le frouver. Je termineral donc mes remaiques jusqu'à ce que les avocats du prisonnier à la barre ai ni fait leu

Soulé Sadressant aux jorés: Messieu s du Jon-Les principes que l'achres genéral invoqués, sont ceux sur lesquels nous fondons no te dé-nes. L'avorat général vous a dit que le résultat de l'enquete à laque le il a procédé devast vous prouv. t une préméditation de mentre de la par du prévenu. Il da provée pur un témone et vous dit que, d'après la loi, cala suffit. Nous ne contestances aucun des faits mis destant vous, mais nous essa erons de vous prouvre qu'il s'y avel aste cune p éméditari al. Nous nois ret anel considérité e ces p norp s'ot ous slous faire tous nos efforts pour vois demontier que c'est en détendant la vie que le prisonre à la harre a dorrie le coup fat d'à José Olivar- Il ne vous st pas sans conte échappé qu' é y avait une que é le auté teure; car Me China main a déposé (avec u éca d'ai qui lable dons une ca ise où il s'agit de la vie d'un homelet; il ordered to the united see out a single of a few and normalists. It considers were in halfe, at he prisonance is suich, a depose, use just just José Olivar se défendant, vic un historie conjugate de passeurs personance une me souche tout to et tout no qu'il de parties on at chatan que longular et de parties on a chatan que longular vice de parties on a chatan que longular vice que parties on a chatan que longular vice que parties on a chatan que longular vice que parties ou a confideration de la confid s o i uent, a in il a'a cu aucune connaissance d'une que-

d a mussimmet. Maintenart nons allons nous ellor, er de prouver que quelques tradicios avina dons nois entre e previer da ques ques tradicios avina que Gullenara, en vu le prévient celti-tret at transpolle dans sa poutigne foi-ant ses afforms. Insiin par un de ce ha aids malheureux dont lai seil peut se mentioned to be presented the comments of the process of the comments of the present of the comments of the co

M. Shah dit au traine eur de la cour de dimander au 15-nom Betragh. Rometo de declarer a la cour, à hadte x x e-nisme, tire qui s'est prassi à sa comanssante dons la fair atte de course et longim Rayno.

As there is a pose de si quan ère esseante; vine, j'et ne com ma chez le prisonner, à l'aplarre It is in matricensed of an laquet of an adjunctions are to the matricenses of the present of the following of the association of the present of the following of the association of the following Interrogi par l'avocat-ginital.

Control de se calabret je défont incorat "vona veye de voir au le mais je sus a ses homme de bea que de voir au le mais je sus a ses homme de bea que de voir au le mais je sus a ses homme de bea que de voir au le mais je sus a ses homme de bea que de voir au le mais je sus a ses homme de bea que de voir au le dind sa se un net défant que que moi se suson homes de proposit le preonner du cut "arrêtez vois" le métont re le dind sa se un net défant que que moi se suson homes de le preonner du cut "arrêtez vois" le métont re la dind sa se un net défant que que moi se suson de control de la comme de presentant de mais ren entendu dire centre se cancere.

Directe de que product "presentant de la fact que product presentant de configuration de la fact que product presentant de configuration de la fact que product presentant de mais presentant de mais que la fact que presentant de mais presentant de mais que la fact que presentant de mais que la fact que presentant de mais que la fact que presentant de mais que la comme de la fact que presentant de mais presentant de mais que la comme de la fact que presentant de la fa avec, en disant "c'est ce que je vontais" la chaise se brisa en morceau et le prisonnier fut attèré. Le détont se mit personne morceau et le prisonner fui nttèré. Le détunt se mith con-fui vers la haile et le prisonner se leva, disant "c'est ainsi-que l'en vient les assent res peus chez cux. Je vais chercher la lisfaction "Et dessus le prévent sortif et je le vis s'avancer vers l'haile. Je vis un homme hi frapper sur la très es je cru cae c'était Okvar. Sur quoi le prisennier partit prendre courage et je vis te défunt raculer quelques pas en arribe ; il se mit derretre un pilier vi je ne vis pas ce qui s'est pissor. Quaet : Étatico le bâton qui est devant vous? Rea : Jo-crois mie in: que l'on vient Assassing res gens chez cun. Je vais chirchet autisfaction de dessus le prevenu sortit et je exis s'avancer vers l'halle. Je vis un homme lu frapper sur la liche sie cui que c'était Oksar. Sur quoi le prisennier parut richte courage et je vis te défunt reculer quelques pas en article ; il courage et je vis te défunt reculer quelques pas en article ; il courage et je vis te défunt reculer quelques pas en article ; il courage et je vis te défunt reculer quelques pas en article ; il courage et des vis te product plante cu pas ce qui s'est pussé.

Quest et je vis te défunt reculer quelques pas en article ; il courage par militaire cu pas ce qui s'est passé.

Quest et passé et de vis et pas ét que un de mes conficres pour voir le nomn et Jo quan Roupin. Il avait sur la parte que le tempo ale un par monant de sarg. d'en-

détuet la avez vous vu quelqu'arme à la main ? R. Jene lui en ai pas vu lui en ai pas vu. Quest: Etatt-il trop lo n pour vous empêther de veir b'il avait des armes? R. p.: Il étant à quelque distance; mais pas assez loin pour m'empêcher de voir qu'il avait des armes a il

en cut en. Quest : Quelle espèce d'homme était Olivar ? Rép. Jo ne e connais pas. Quest : Etait-il il Espagnol ? R/p : Je ne sais pas mais

parian assez mai la tangue castilhanne.

Quest: Etant-ce bien long-temps après avoir regu le coupqué le prisonnier se levant, disant qu'il aliant demander satie-

que le prisonnier se levant, quant qui alimi demander satte-faction? Rép: Presqu'imm diatement. Quest: Depuis comben de temps étaz-vous employé par le prévent? Rép: Il y avait 5 jours. nterrogé par l'avocat-général.

Quest : De quei paya étes vous ? Rep : Je suis du Férol

en Espagne.

Quest: Pepuls combien de tems êtes vous à la Nouvelle-Orléane? I lin'y a pas encore un an, j'é étais genn auparavant. L'avocate-poirai lui dentande à qu'elle distance il était de Ru ilo lorsqu'il regut le coup de baton. Il dit: à peu près la largeur de l'appartement (20 pieda).

Quest: Quelle position tensient des partis? R'p: Olivar me tourissit le dos lorsqu'il donna le coup à Rupio, avangait extrémement vite et Olivar paraissant être derrière du culter largeur la regule.

errière un pilier lorsqu'il asséna le coup. Quest : Comment savez-vous qu'Olivar était caché der-ière un pilier ? Rép : Je n'ai pas dit qu'il l'était, mais pu'il paraissait l'être. Quest : Que dit le définit en frappant l'accusé ? Rép : Je

Quest: Que nit le dernin en reppetit accuse? Rep: Je le lui entendie pas dire une seule parole. Quest: Comment pouvez-vous dire que c'est le défant qui a donné le premier coup et non pas le prisonnier ? reeque j'si vu le défuut frapper le premier. Quest : Con-bien de coups de bâton avez-vous vu donner : p: Un seul car je n'ai pas avance plus loin. Quest. Après que le meurtre tut commus, que fit le pri-

Rep. Il revint chezelui et lorsqu' n vint le prendre il demanda à la personne qui censir le e rercher s'il avan un or dro, pour l'ar êter et ej m a jo vais avec vous, je, n'at au uno raison qui m'eogage à fuire. Questions du Juge. Quest. Quand le prévenu sortit de le houtique fit-il

Rep. Ou pour y rencontrer le défunt. Quest. Le prisonnier avaiteil pour habitule de porte

Rep. Non, je ne lui en si jamais vu, il sortait racement Quest. Ponvez-vous faire serment que vous ne lui avez amais vu es poignard? Rép. Oui. Mr. Hungle Reigns fut appelé pour rendre témoignage

mais il un fut pia rasmina.

Adolphe Case interroge par M. Soulé.
Que-t. Ditre ce que vous connaissex sur cetta affaire?
Rép. Le sept février, étant chez Josquien Rupio, je
vis Jose Ulivar frapper le prisonnier à la barre avec une
clusies; ausuitét après je vis Jose Olivar se dirigen vers la
halte.

alle. Quest. Paraissait-il en colère ? Rép. Il exprissait beaucoup de colèse par ses gesticule nos.
Quest. Mehacai: il le prisonale passes gastelle.
E4p. Ost.
Quest. De dait José Olivar loreges Jusquis Répis érist de publiche : Rép. Il dont dans la balle.

A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH

Questions de l'avocat générat.

J. se Oliver coursit il vite pour aller vees la la le l'er.
Rép. Non, il allait assez doucement menaçant toujou

Christian de la berrepar ses gestes.

Christ. Qui a donné le spenser coup sous la halie?
Rép. C'est le défent.
Quest. Un étiez-vois dans ce moment?

Rep. J'étais sous la hai.e quand le coup de baton fut

orté. Quest. Que la recombattante ?
Quest. Que la les combattants se jettérent derrière ;
m milier, et que le rectai près de ma table.
Quest. Quelle distance y n-t-il de la maison de Jose.

quien Roupio à la halle. Rép. Environ la longueur de cette chambre. Quest: A quelle distance était votre table de l'endroit où seconde rixe out lieu. Rept A peu pres un demi ilet.

Joseph Case interrogé par Mr. Soule. Quest. Dites ce que vous savez sur cette affair !

Rép. J'entendis du tapage à environ 32 on 33 piens de istance de l'endroit où je tenais ma table; je regardai et e vis un homme frapper Rupio avec une chaire; il repet coup et le jeta mort à terre nvec la chaise qui était saisée en morceaux. Quand le distint vit qu'il ne se relevait pas it s'en alla vers la ha le. Rupio s'avança vers le meine. il sen alla vers la ha le. Rupio sevança vers le même endroit: alors le défunt lui lunça un coup de figure. (On ril.) Quest. Avez-vous vu 'tapper d'autres coupe? Interrugé par l'avocat-général.

Quent. Ce coup de figuer qu'illei donna était-il birn fort Rep. On frappe ordinafrement fort location, donne n ip de figure; je me rappelle d'avoir vu du sang sur le

Quest. L'avez vous vufrapper la prisonnier de nouveau Rep. Je le vie lever con ba on, mais je ne lui vie pa

Quest. Dans quelle position étaient les partis? Rén. Le prisonnier à la ba re s'avançait sous la balle e défunt se retira entre la colonne et se table, et l'asquo l prisonnier passa il lui donna le premier mun de bâton. L'avorat-général lui demande s'il peut identifier le poi-gnard, il répond que nont la seule chose qu'il a vu c'est

Quer'. Quand le défaut cortit de la maison de Josquin Rorp o monaçuit-il le prisonnier? Rep. Oui il s'avançait vers la halle en le menaçont.

Quest. Allait-il vite? Ren. Qui il a Mait condement. Quest. Lorsque le premier coup de bâton fut donné, où

trait le prisonnier? Rep. Près de la colonne. Quest. Quand lai vites-vous le bâton?

Que t. Sur quel co é de la halle : urenait Joaquin Ru-Quest. Sur que ro e ou la mana ; proprior Rép. Sur le bord.
Quest. Oùétait situé la table de José Glivar?
Rép. Entre deux colonnes; elle était presqu'approyée

Quest. Gu etrit situe la maison du prisonnie? Rép. Vis-à-vis de la ha le. Quest. A quelle disance de chez lui était le pr oregu'.: ricu' e nienier coun?

Rep. A civires vous de plu-7
Rep. Il se jeta a ors une foale de 150 à 200 pers fine. iviron entre le prisonouer et moi, et je ne vis plus ir or Quest. Lorsque vous vîtes passer le tem-in so s a

Rép. Oui et il m'a même souri en passant, Quest. A quelle distance était voire la de de collègie José Oliva? Rep. A environ 11 pieds.

Rép. A environ 11 piede.

Quest. Que cosair José Oliver apditfinistel ét.

Rép. Il ven leir des pouros et autrestétics... (Cont.)

Nocimierroge par M. Soule.

Q. Yous connuissez le presonner à la larre-R. out.

4. Dies connuissez le presonner à la larre-R. out.

4. Dies connuissez le presonner à la larre-R. out.

In us son de Josquin Rupio. le jour que cet voluement est arresé, c'était ve s'les huit heures du mann. Je vis le défant intrapper le prevenu avec un chaise, le défant se retira constate vers la baile, et le presonner le suivit. Jey fils, acceptingand de puis europies normes sur me si avant je vis Jeges. Divar frapper le praominer à la l'arre, d'une fois avec un

ngl mer.
Les par.
R. Ele ten et à eg ex maine.
Q. Q ic viva-vous apres—R. Je ne ve fien.
Q. Q ics viva-vous apres—R. Je ne ve fien.
Q. Q ics nd on arrêta le prévene, fit de le leque résistance

Q. Quand le pres miner sont tou chez int pour alter i habe, affair-ji vite-R, Non, if aliait tranqu'llement. Q. Avez-vous vu dans le moment le comm s de Jeaquit Q. Comben y avajtol de personnes qui vous servaient? R. Enve on une companse

Q. Comben y avaito de personnes qui vous servaioni?
R. Envico una quanzaine.
Q. Vous rappeler-vous d'avoir va la joignard et le bâton
un sont devants es ? R. Nous.
En nous Becau fortane, miss M. Soulé ne jugna pas à
propos de prendre sont mongrafic.

L'anteiseo Theorem jugna Rap se le prison tirk la barle R. O. Combinez-vous Joaquin Rap se le prison tirk la barle R. O. Combinez-vous Joaquin Rap se le prison tirk la barle R. O. Combinez-vous Joaquin Rap se le prison tirk la bar-

e 1. C. O. i.

G. Depois condises de temps?

G. Depois i và 12 ans, mais, je tilai janjaid eu beauco pilorease i sit. parist avec lu

G. Direk ce que v. us savez de son erractère?

R. Jaina togenes contra pour us homme pure ble. Je n'a

alla rich effections intreson caractère.

M. Vies a, interrogé par M. S.

G. Containser vois se tricolhère à lui alla 2. 3. 38 2225.

Q. Comparison value of recommendations of R. Comparison values of producers to the comparison of the c to et contre le caractère du quel un n. peut na noire. Q. Le commisser-vous pour au homme de missus pais.

M. Gonzalles, interrogé par M. Soul.
Q. Vous com assez le privera l.
R. Cho, je le esonals de lais 7.2 S ans. car, diéta temploye chez mon normeseur.
Q. Chez savez-vous sur son caractère général. P.
R. Clest un homme trannache et en secretal. R. C'est un tomme tranqualle et je n'affamuts fien esten-

que le compétant posté avec violence.

Quest: Reconnaissez-vous ce poignand? Rép : Je na me bosse d'use goséeur constdé d'use. Le prissumer avant la rappelle pass de l'avor vu.

Quest: Quand le prisonner se jeta avec violence contre le l'act gant de bosse d'use p plus d'us expercelle l'act gant de l'act gant Quest: Avez vous vu d'auties ma que ser le corje !

Répi Non.
De R. Vionnet interrogé par M. S. a'é. Quest: Avez-vous visite e prisonniei à la barce la sepife tuit en proon?
R pr. thu, le 8 de fêvr oc dermer j'y fus avec le duraire

térienn. Hayart un comp sur la tempe d'envi on ma joste. C'élemi de loggueur, il avait aussi l'œil droit est émomen Q . t: Avec quoi croyez-i pus que ce coup f it, or é :

de mal ?

6 hemp.
6. Avait-il une enflure à la tête? R. Oni la partis mundo était entier. Dr. Kerr appelé de nouvea, et interrogé par l'avocat-

Q. A quelle houre avez-yous jenda vishe au prison-R. Il et iit environ une heure de l'après-nudi. Si le je . sonn er nemt été blesse comme on la mit, estre blessure amait médié d'être panées et je ne me serute pas setué sans le fanc. Q. Avez vons remarqué auranc altérat on dans les yeux.

i priconnier? R. Non, il m'a demandé à lui v siter la tampe, je l'at Chambre du Commerce de la Nelle. Orléans.

M. Thes. Urquhart, President.
Meners, J. S. Peters, et J. B. Byrne, Vice-Presidents
Messrs. James Eick,
A. Fisk. Par ordre de la Chambre, BRIGGS, secrétaire.

100 bards Putates, 20 dito Pois blunce, 10 dito Saucissons, 20 dito Oignons, 25 dito Bood,

620 DE MECOMPENSE. La été dulé samedi vers les 4 heures du mati-, de l'in-La primerie de l'Assille, doux cais-es de Blanc de Baleine



Out afterner le Gouverheur de cet Eist à céder aus Etats Unis la juridicties sur la pertion de l'Isle de la Grande-Terre, qui a dise achieve par les Etats-Unis, dans le but d'y

Terre, qui a sus achetre par les Etats-Unis, dans le out d'y bâtir un fort.

Sac. Ira. Residentit par le Sinal et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louinique, répais en desembles Générales Que le Gouverneur de cet Etat, est par le présent acts, légalement autorisé à céder, transférer et ganguer au gouvernement des Etats-Unis, au nom de cet Etat, par actes authentiques et écrits, signes de sa main et sessiés du sceau de l'Etat, toute la juridicuon que cet Etat possade sur le morceau de terre acheté par les Etats-Unis, dans le but d'y bâtir un sort, et airer dans la paroissa de Jefferson, et connu sous le nom Grande-Tetre.

ous le nom Grande-Terra. Sac. 2s. R'est de plus décrété, époi Que, ai après la ces-SEC. 2a. R est de phas décrété, de.; Que, a après la cession sus-mentionnée, on leissait le du fort tomber en rannes, ou s'il devenait inutile, et restait d'un cette condition pendant l'espace de sept anhées, alors, dans l'un ou l'autre cae, la juridiction aur ce territoire dont les Estai-Uns sont par le présent, investis retourners à l'Etat de la même manière que si le présent acte n'avait jamais été passé.

(Signé.)

ALCEE LABRANCHE
(Signé.)

Orateur de la Chambre des Bapresentans.
(Signé.)

L'résident du Sériat.

Approvéé le 10 mars 18M.

A. B. ROMAN,

A. B. ROMAN. Gouverneur de l'Etat de la Louisiene

LISTEMARITIME PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES Navire Mary & Harriet, Tibbets, Liverpool A. Lockharl & Co Hagan, Niven & co A D Govin Navise Croule, Page, Havre. . Bick George, Grozier, Live to the Brick Rutins, Ballaw, Balt more, Brick Ranger, Twining, Richmond, Rick Control of Contr Brick Constitution, Sage, Philadelphie, Brick Po. Deane, Philadelphie, Geel Greetan, Arey, New-York, Goel, Patriot, Thompson, Ballimore,

Goel, Hamat & Elizabeth, Clair, Apalachica's Goel Bon Homme Richard, Rous, Norfolk, capit Cioel Mary Jane, Ruk, Mategorda, Harrod & Quarles Goel Margaret, Laidiaw, Mobile, capit Goel Manula, Heebner, Galvestor, Bay

ARRIVES.

Bateau de re norme Pilot, Crow II, ayant mus en mus, se navires Home et Anna. Il a amené dons le port, le na vire Morea et l' goriette Maniffa.

Batean de remorque Lion, Davie, de la passe S. O. av. le navire Trentin, et la barque Builington. Il annonce à la barre, les navires Rockingham, Mezart, Henry et Gen. Williams. En dehars, les navies Montgomery et Ann.

Rien de nouveau. Navre Frenton, Haman, de Pouten, Navie premon, Damar, or Bartine Bortington, Evans, de L'verpost, Navie Morea, Gordler, de Boston, Gord, Manilla, Heibner, de Gatte-tan B. V.

Gool, Manilla, He-bner, du Galve-ton B. v. Brick Duniel H. Miller, Triscoll, 6 jours du Vera-Cruz-19 Joger-, parmi lesquels MM. le consul maxicam pour ce eger-, parmi lesquels MM. le consul maxican pour ori, et le chargé-d'affaires français au Mexique. Goelette New-Packet, Ramadale, 14 jours de Tamp co. Goelette Prevoyante, Hughes, Brazoria, avoc des especies Goelette Nooma, Bush, Apalaciacola-136 balles, coton, For au a repeur, Lany Washington, Gordon, des Ope

Pot an à vapour Walter Scott, Overion, de Yazon, Cafean à vapeur Castian, Rimball, des Natchitoches. Batean à vapeur Claiborne, Barrett, de Louisville.

THEATRE D'ORLEANS Massi, 22 Avail.,

Relache Pour les Repétations Ci érales de PERINET LECLERC.

L'admi detrat en a préféré, en neturder la représentation in am oet o worde kost freprésen Laved tout l'ensemble Boot l'écliet dont islest suspessione. Jacot, 24 Aven 1.34.

promère Rep (matation de PERINET LECLERC, OUTARIS LN 1117. M. Grand d'a ne histori, ne en 5 actes, par MM. Ameet Bourgeo's et Locktov. Cett picte beta ornée de Déverations monretiès.

POUR PORT AU PRINCE. La godite file voice e EMPEROR, cap t. In goods to the some e EMPEROR, cap to the transfer of the deposit as your test as a concern to the deposit as your sense of the sound form the part of the sound control of the

retain Capit mad biolism NARTERUE & DESBOTS. Polici Le riavité quartant positivement de 5 auni)
Le navire paque lot fin voilire NAFC(1EZ,
capitame Carction White, partia pour ce de port
le 5 du mois pochain. Ses auccauge nous som a or ar en drieur et offrent de grandes commod, es aux

na sages. Sudresser au capitaine à pord, ou a attained. L. OGDEN & Co. No 60, sue Gr. vier Those Cos. Gaya re, jugo presta nt de la cour de cos a la Bourse, huit pours avant la vente. a color, à la Bourse de Hewiett, encogame des turs Char-

Conditions : complant.

Confinens: Comptant.

21 av. 1 B. BEAUREGARD

Lau ans X Repres vs. Pr. 2 B. BEAUREGARD, marshalf

Laurens & Ropies vs. ro. vettu d'un ordre de heur facus à moi adressé per l'hon. G. Préval, juge conseder de la cour de cite, Jexposerar en verte publique, le menergon, 30 avril 1834, a 4 librar s. P. M., 5, fon bracen, rue Cende, No. 33, divers manie s, saists dans cette all ire. Conditions complaint.

B. DEAUREGAED, mirratual 21 4500 Lay & Whiting vs. S Lyns & A. W. Palmer. N vertu d'un orore de fiern facins à mei adiessé par l'écon. G. Fréval, juge conset lersie la ceur de céé. d'un orrest en vente publique, le mercroti 30 avril 1534, à

ce, saisia dans cette affaire. Constiti ne, c motori neil B. BEAUREGARD, mershal Leginane et aldermens et les habitans de la Nile. Orlean-Q est: Avec quoi croyez-cous que ce coup f.t., or é le Ré : Avec quoi croyez-cous que ce coup f.t., or é le Ré : Avec quoi croyez vois que ce coup lui ait fait b andiu, le mal?

Ré : Oui, il avait la vue égarée et paraissat souffie a 4 in ores P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, 14 cordes de hois, desplanches de chalans, &c., saisses unos de chalans, &c., sais ce te affaire. Conditions Complant.

BL BEAUREGARD, marshal A LOUER. Deux MAISONS a tuées sur le chemin à cin Dour MAISUNE a tucce sur recommunities, convenables pour une grande familie, ci jardina joignant chacane bles dites bâtisses. Les

conditions seront modérées, s'adresser à

VE. KOKERNOT & FILS. encoig, des rues St. Louis, No. 65. VIS-Le cui de la paroisse d'Iberville prévient M.

Muntero qu'il est chargé de lui n'intere 247 pas-tres, et qu'il n'a qu'à se présenter pour les recevoir.

19 avril-3

M. ANDUZE... M. ANDUZE.

M. and M. a

COMITE! D'ARBITRAGE FOUR LE MOIS D'ANRIL:

Merson, C. Adams, jr.

Thos. Barrett,
William Bullitt,
247 donnes que el dicho curo Denne que page rio.

W. H. Avery, W. C. Bowers,
D. G. Borduzat.

COMITE! D'ARBITRAGE FOUR LE MOIS D'ANRIL:

19 avril

VENDRE—Un curron of more la particular de la partoquia de libervité hace saber al separticular de la partoquia de libervité hace saber al separticular de la partoquia de libervité hace saber al selibervité hace saber al selib VENDRE—Un carriolet, avec vins presque neufs qu'on laissera 4 hon marché. S'adra ser 4 livay] V. DE LA COVA & FRERES.

BILLETS DE BANQUES de l'État de Misso sipi, achetées par J. P. BEERS, J. R. ST. JOHN & CO. 19 av rue et å dates, sur New York, Philadel him Charleston Farottenill phie, Charleston, Fayetteville, Savannah, Angusta, J. D. BEERS, J. R. ST. JOHN & Co. Main, Mobile.

21 avril ORAIN & MIGNON, No 7, Nile L. ver.

J. D. BEERS, E. E. ST. FORN & CO,

19 avril

ORAIN & MIGNON, No 7, Nile L. ver.

19 avril

10 ESCARPINS & BRODEQUINS.

E voussigné vient de receveir un grand azordhien récompense ci-dessus sera donnée à celui qui fera committre le voicur.

14 avril

15 uvil

16 uvil

18 uvil

19 avril

19 avril

19 avril

10 uvil

· VENT-M A L'ENCAN.

PAR FERNANIEZ & WHITING.

L sera vendu aujourd'hus lundi; 31 du conrant, à midi,
a leur magasin d'encan, No 20; rus 51 Lous, 18 ques
de Café encommagé, riour compte de qui il apparaiondra.
Aumi-Une quantité de Chaptaux, Leulions, Bottes, Souliers et Lingus faits, endemanages et amués de l'in-condie du 16 de ce mois, du magasta de John W. Colline. Le tout venda pour compte de qui il appertiendes. 21 av

PAR HEWLETT & BMCHT. L sera vendu siceredi, 22 du conrant, à la Bourse de Hawlet, à midi,
Trois Lots de Terre, ayant chacun 24 piede de face à la

rue Morales, sur 100 piede de profamieur. Ces letr mati-immédiatement dans l'ilet en fisse de la Papéterie et sont destinés à devenir le centre d'un androit populeur. Yugen e plan à la Bourse.
Conditions ; 1 et 2 ans de créuit, en billets endessés à 21 avril :

nativination of hypothèque.

PAR H.J. DU AINGON.

PAR H.J. DU HINGON.

EUDI prochain, 22 du courant, 3 11 heures de main, il sera sendo au pracini. matin, il sera vendu au magasin d'encan, pour clére me vente, i boite Sat.n. Bombazin et Groa de Naples, et 21 avril

EL sera vendu camedi, 28 du courant, à la Bourke dis

égaun, à 1 et 2 ans ces deux derniers termes seulemin portant un intérêt de 5 pour cent par a , avec billess es ossés à satisfaction (l'hypothèque jasqu'à parfait paie.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Pierre et des Remparts, syant 32 puede sur la rea St. Pierre et des Remparts, syant 32 puede sur la rea St. Pierre et 95 sur la sue des Rémparts. Sur ce terrain se érouvent deux maisons dont une à é aga, avec leurs dépendences, le tout en brigues et courert en ardonnes. Cette prepareir et de sur rente annoche de 579 en favour dé

quéreur.
2 ° Un Terrain s'iné rue Bienville, entre les tues Bousgogne et des Remperie, sysut 26 pieds. 10 pouces de face, sur une première profondeur de 119 pieds, là le terrain en-vre de 3 pieds 3 pouces sur une seconde prefandeur de 55

potager.

4 ° Ur e propriété située au chemin du Bayon St. Jann ur le côté ganche en sortant de la ville, senant à la pro-créé de M. Ed. J. Forstall, et ayant 90 pieda de face va chemir, aur environ. 240 ou 250 pieds de profendeur, me-sure française. Sur cette propriété se trouvent des bâtis-ses et des arbres fautiers; et tie propriété peut faire face à ine autre rue dans la profondeur en prolongeant la rue

44, situés au nouveau fautourg Marieny, près du canal St. Avid. Les trois premers oi t 60 pieds sur 120, et la desnier 60 pieds sur 150; le terroin No. 829 fait encoigna-

re nox d'ites deux rues.
6º Quatro Terrains contigus, situés au faubouge wastin ton désignés par les Nos-1, 2,3 et 4, de l'ilet.
No. 2, au plan susdit de M. Pilié, ferant face au fleuve, yant une levée très large et une bonne batture, ce qui les coul particulièrement propres à y faire le commerce de consen grand. Ces terrains ont ensemble 160 rieds de construction of the constr Conditions: payables à 1 et 2 ans de erédit, en billete.

PAR HEWLE'IT & BRIGHT. UNDI, 21 du courant, à 5 beures, à la Presse à Co-ton à Vapeur de la Lerée, 150 balles de coton est

Conditions : comptant. -- 19 avı∄ PAR JOS. LECARPENTIER. PAR JOS. LECARPENTIER.

Lesera vendu lundi, 21 ecurant, à 4 henres de l'aprèse
midi, sur la Levée, près le chemin à couloscé, sur

a. de Hessicia. Adesch ve Nagaw, <u>an</u>de d'environ **18 mà, crèole de la vil-**Son maitre ne garantal que sa sauté et son filtre.

PAR FERNANDEZ & WHITING. B. Townsend, executrice et A. Parlee, executrin der E. N. N. ry d'un ordre de fie facias à moi el secont de S. N. ry d'un ordre de fie facias à moi el secont de S. A. Fan Co. S. S. N. ry d'un ordre de fie i facias à moi el secont de faciant d

> considérablement de caisur dans mulanes anners. Condifions; Un quart complant, et in balance à 1, 2 et 3 uns de ciédit, en billets endossés à satisfaction et hopos thèque jusqu'à parfait pelement. Les actes de vente seront passés en l'étude de M. T. Sephers, notaire public, aux frais des requéreurs, et à le

E soussigné infonne ses amis et le publices , énéral qu'il vient de fixer sa résidence à la Nouvelle 04 le ans pour y exercer le courtage dans toutes ses branches; il convra des cotons ou sotte denféss qui pour nient las être-ndiresés, et en effectuera la vente avec toute la pour tualité possible et pour le micux des intérêts de creux qui ui accorderout leur confiance. On le trouvers à la Bourse, ou chez M. A. A. Peychaud, rue Royale, No. 183, eù il d



EST partie marconne, la négressé tommée HARRIETTE, agée d'environ 15 ans, taitle de 4 pieds é ponces; avant les dents de devant d'enhant ghérées, une cientrice au dessus de l'ail

19 aviil—3

BANQUE DE CITE, Neuvelle-Orleans, 5 avril 1834.

BANQUE DE CITE,

Avis à Messieurs les Habitans: UGUSTE DOUCE offic à vendre à l'amiable, m

An pour du comptant, les meubles composant son mables sont tous confectionies dans le pays, et par les meil-leurs auvilers éténistes ; ils cont garantis. Si d'icr su 28

Les dits meubles sont visibles rue Roysle, No. 207; est Demains et St. Philippe.

18 avri!—8 AEGESTE DOUGE.

E docteur VITAL FONDADOUSE, a l'anneur
d'informer le public et ses nembrences contaillement
et particulièrement ses sonis qui désporaisent les boiles dest nut le consulter on l'apperier simple de que leprie ma n sonte quelque antre raggert, qualitant définitivemen la Nouvette Orléann, rue bountes, No 348, cutre à la Nouvelle Orléans, rue Brisland, No 348, ci liner et Edpital. Bre étades comme madrets, about les meilles

française, son séjour dalmi

PAR T. MOSSY & GARIDEL

Hewlett,
Une quantité de Nigras et Nigresses, boulangers, marchandes de pain, d'autres domestiques et nègres de change ca qui sera plus amplement désigné au moment de la sus-Conditions : I quart à 6 mois, le rente en doux ters

AMEDI, 26 du courant, il sela vendu, à faidi, à le Bourse de Hewlett,

1° Un TERRAIN situé à l'encoignare des rugs St. la corporation; les banquettes de côté de la rue des Rem-parts sont dues à la corporation et sont à la charge de l'ac-

general de la companya de la company riété est sujette à une tente annuelle de \$45 en favoir de

15 février 1832, situé au lanbourg Washington, fesant face aux rucs des Bons Enfans, Lesseps, de France et Mergier, cet ilet est entouré de pieux debout et est établi en jardin

deigniagérs.

opitie de pièrres à paver; une partie de charbon; 7 tan PAR HEWLETT & BRIGHT. sem venda lundi, 21 du courant, à midi, à la Bourse.

Conditions: Un demi son plant, et le reste 12 mois con rect, en Ethit- endossé à sair la tion et hypothèque, L'incte de vinte sera passe en l'étude de Julia Massy or, reablief aux frais de l'aconéreur.

s et St. Louis, le nègre nommé John, âge d'environ 30 Faisers (ipuil Road.) Sisten considère les établis. someors qui se fortile l'autre bord du lac, à Mandet 21 avril B. BEAUREGARD, massial the a Lowisburg, le commerce croissant du l'inhorm Wit ener S. Newell as, The G. James.

Mangey, et de Milneburg, la situation aventageme de l'entre d'un ordre de fiert lieuas à moi achies-é par ces terrains, ne busse aucun donc, que les apécula-lieus Cius, Geya ré, june president de la com de leurs s'empressement de saisir une noussen aussi favour Interior Q. Les térmer, navezvious as el depete à is juison pour angle el lusierre prisonner, a la barre, que tai indisposé l'usièrre prisonner, a la barre, que tai indisposé l'usièrre prisonner, a la barre, que tai indisposé l'usièrre prisonner, a la barre, que tai indisposé l'usière prisonner, au tentis s'entre de la com de teurs s'emplier dans le considerations, qui viville les constraits, ne basse aucon d'oure, que les apécula-teurs s'emplier dans le com de teurs s'emplier dans le com de la Nouvellez, prisonner, par la barre, qui de stre s'emblir dans le com de la Nouvellez, prisonner, par le prisonne qui viville l'anner s'emblir dans le com de la Com de la Nouvellez, prisonner, par la com de la Com de furit lecas à moi subses qui con de la Com de la Com de la Nouvellez, prisonner, par le com de scale l'entre prisonner, qui destre s'emblir dans le com de la Co

charge par cux de se faire mettre en possession nar le ve-

THEODORE TÜREAUD. \$5 DE RECOMPENSE.

La récompense mentionnée sera va-née à quiconque la logera à la école et la ramènera au soussigné ches. Mine. FORTIER.

Philadelp'ile et la Mobile, à 39 et 60 jours de vue, et coul des checks aur New-Yorke, à 30 jours de date. end des checks sur New-York, \$ 30 peers de date.
15 avril - H. LAVERGNE, cassier.

Nouvelle-Orléans, 17 aveil 1834.

(ETTE Banque achète des Treites sur l'Angleteric 19 av H. LAVERGNE, caissiers

avril, ils we sent pas pas vendus, its le serent le dit jout a l'essean par MM. Fernandez et Whiting à 4 heures des l'après-, sidi.

ordre établi et une simple faction.

And the Arie Sendaire our l'appeit des gines senate, un region garde and the same of the same